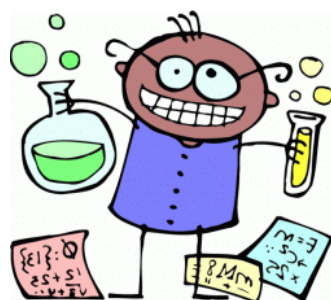


Service de garde
De la Croisée



Téléphone
(450) 546-3442 #2



Télécopieur
(450) 549-4897

Coordonnées

marie-eve.lussier-cousineau@cssh.qc.ca



Service de garde
De la Croisée



Technicienne :
Marie-Eve Lussier-C

Directrice d'école :
Nathalie Labrecque

Service de garde en milieu scolaire

Guide d'informations
2018-2019

331, rue Sacré-Cœur
Upton (Qc) J0H 2E0
(450) 546-3442 poste 2

Notre mission

Notre service de garde est disponible, en dehors des classes, aux élèves du primaire résidant sur le territoire d'Upton. Notre mission première est d'offrir un service de garde de qualité dans un milieu de vie chaleureux, actif et sécuritaire. Nous adoptons également le code de vie de l'école. Les activités ont pour but de développer les compétences transversales des enfants et de respecter le développement global de l'enfant et leur bien-être général.

Inscriptions

Vous recevrez au mois de mai, une fiche d'inscription via le sac de votre enfant. Il est de votre responsabilité de la remplir et de nous la retourner le plus tôt possible. Pour la garde partagée, les 2 parents doivent compléter la fiche ainsi qu'un calendrier des semaines de garde de chaque parent.

Heures d'ouverture

Pendant les jours réguliers de classe:

| | |
|---------------|-------------------------|
| 6h50 à 7h45 | Période du matin |
| 11h20 à 12h35 | Période du midi |
| 14h45 à 17h45 | Période de l'après-midi |

- **Pendant les journées pédagogiques, le service de garde est ouvert de 6h50 à 17h45.**
- **Le service de garde est fermé durant les congés de Noël, de la semaine de relâche et de Pâques, ainsi que les jours fériés. aucun frais à déboursier.**
- **Lorsque la commission scolaire annonce la fermeture de l'école avant l'heure des classes, le service de garde est fermé également.**
Si l'avis est donné après le début des cours, le service est ouvert et reçoit alors les enfants jusqu'à l'heure habituelle de fermeture, à moins d'avis contraire et vous serez alors informés personnellement.

Divers, suite

MALADIE

Les parents sont tenus de garder l'enfant à la maison s'il présente des symptômes de maladie (fièvre, toux grave, vomissements, etc.), de maladie contagieuse ou de pédiculose (poux). Tout enfant présentant l'un de ces signes sera retourné à la maison.

SÉCURITÉ

- ◇ S'assurer que votre numéro de téléphone d'urgence donné en début d'année soit mis à jour lors de tout changement.
- ◇ La liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant, doit aussi être mise à jour si changement.

BIENVENUE À TOUS !

Il est essentiel de savoir que le service de garde fait partie intégrante de l'école.

Nous travaillons de concert avec tous les intervenants de l'école.

N'hésitez pas à nous informer si vous avez des questions ou des commentaires.

Merci de votre collaboration !!!

Divers

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Le service de garde est responsable de votre enfant pendant ses heures d'ouverture. Par contre, tout déplacement entre l'école et la maison est **sous la responsabilité du parent**. Il est important de venir reconduire votre enfant à la porte du service de garde afin de s'assurer qu'il y a quelqu'un pour le recevoir.

Lors des journées pédagogiques, le parent doit venir reconduire son enfant au service de garde et donner sa présence à l'adulte responsable sur place.

Le parent doit aviser l'éducatrice du départ de son enfant. **Si quelqu'un d'autre vient chercher l'enfant, le parent doit en informer le service de garde par téléphone au (450) 546-3442 #2, avant 11 heures.** Si l'enfant quitte seul, le parent doit remplir préalablement la fiche d'inscription qui l'autorise à quitter seul le service de garde. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul le service de garde sans cette autorisation signée du parent.

ABSENCES

Le parent doit également signaler, par un écrit ou par téléphone au (450) 546-3442 #2, toute absence de son enfant à une période du service de garde avant 11 heures.

Si nous n'avons pas reçu d'appel de votre part ou si nous n'avons pas d'écrit nous informant de l'absence de votre enfant, nous serons dans l'obligation de le garder au service de garde.

REPAS ET COLLATIONS

La politique alimentaire de l'école s'applique au service de garde. Nous vous demandons donc d'envoyer des aliments sains dans la boîte à lunch et pour la collation. Les chips, tablettes de chocolat, boissons gazeuses et autres friandises ne seront pas acceptées. Il peut arriver, lors des journées pédagogiques ou d'activités spéciales, qu'elles soient permises. Vous en serez informés.

MÉDICATION

Le parent doit avertir le personnel si son enfant doit prendre un médicament prescrit. Pour ce faire, un protocole est prévu et doit être rempli par le parent. Alors, la médication sera mise sous clé. Toute médication doit être dans le contenant original et être accompagnée de sa prescription.

Tarifs et fréquentations

Inscription régulière :

Pour avoir un statut régulier, il faut être inscrit au minimum 3 jours/semaine, au moins 2 blocs/jour, **Vous serez toujours facturé pour un minimum de 3 jours/semaine.**

| | | |
|------------|-------------------------------------|----------|
| Exemples : | Fréquentation matin, midi et soir = | 8.20\$ |
| | Fréquentation matin et midi = | 1.75\$ |
| | Total pour l'année: | 315.00\$ |
| | Fréquentation midi et soir = | 8.20\$ |



- ◇ **Toutefois, si des modifications devaient être apportées à la fiche, un préavis de 2 semaines vous sera demandé. Un document à compléter vous sera acheminé pour rendre officiel ce changement de fréquentation. Vous serez facturé 3 jours minimum durant ces deux semaines.**
- ◇ **Votre enfant cesse de fréquenter le sdg (déménagement, arrêt de travail, vacances, voyage, congé, etc). Vous serez facturé 3 jours et un préavis de 2 semaines vous est aussi demandé.**

Inscription occasionnelle ou sporadique :

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Période du matin : | 1.00 \$ |
| Période du midi : | 2.05 \$ (369\$ année) |
| Période du soir : | 9.00 \$ |

- * Les enfants dont la fréquentation est sporadique ne bénéficient pas de l'allocation du gouvernement, donc le tarif maximum est de 12 \$ par jour.

Retards

Une pénalité de 5,00 \$ par 10 minutes de retard sera exigée aux parents qui viennent chercher leur enfant après 17h45. Ce montant servira à couvrir les frais de temps supplémentaire de l'éducatrice.

Journées pédagogiques

8.20\$(frais garde) + coût selon l'activité proposée.

Au moins une semaine avant la journée pédagogique, tous les enfants de l'école reçoivent une fiche d'inscription qui leur explique le déroulement et les frais.

Vous devez remplir et retourner le coupon réponse à la date indiquée afin de valider l'inscription de votre enfant. **Aucun enfant ne sera accepté le matin même.**

Tous les enfants inscrits à une journée pédagogique seront facturés même s'ils sont absents.

Le service de garde se réserve le droit de refuser votre enfant si votre solde n'est pas payé totalement.

Paiement



Les frais de garde sont payables PAR INTERNET ou PAR CHÈQUE

Si vous prenez la décision d'envoyer l'argent par votre enfant, l'école n'est aucunement responsable des paiements égarés par votre enfant.

Le chèque doit être fait à l'ordre de la **CSSH -Service de garde.**

***Une pénalité de 15\$ sera exigée pour les chèques sans provisions.**

Vous recevrez l'état de compte des frais de garde de votre enfant à toutes les 2 semaines.

Le service de garde n'assumera pas de retard dépassant **4 semaines.**

Un premier avis sera envoyé aux parents retardataires. Après ce délai, votre dossier sera acheminé à la CSSH, la politique 607 prévoit une suspension du SDG, jusqu'à paiement complet de votre compte.

***Si vous avez un solde impayé des années précédentes, nous serons dans l'obligation de refusé votre enfant jusqu'à l'acquittement de ce solde.**

Reçus

Le service de garde produit des reçus aux parents payeurs pour usage fiscal. **Avant d'émettre un reçu, nous devons avoir obligatoirement votre numéro d'assurance sociale ainsi que votre adresse complète (c'est la LOI).**

Programme d'activités

- ⇒ **MATIN :** Accueil des enfants au local du SDG
- ⇒ **MIDI :** Dîner à la boîte à lunch, aux micro-ondes ou traiteur
Période de jeux à l'extérieur ou intérieur selon la température
- ⇒ **APRÈS-MIDI:** Prises des présences et collation.
Activités dirigées pour les élèves: gymnase, bricolage, scientifique,...
Jeux libres à l'intérieur ou à l'extérieur.
Départ graduel et fermeture du SDG

Période de leçons pour tous les enfants du SDG: 2 fois par semaine .

* Inscription pour l'aide aux devoirs

Nous consacrons environ 30 minutes pour les devoirs et leçons. Ce temps ne remplace pas la période à consacrer aux devoirs à la maison et ne diminue nullement la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a bien fait ses travaux scolaires.

Merci de votre compréhension !

